



**NATIONS  
UNIES**



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/CP/2008/L.1  
11 décembre 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**CONFÉRENCE DES PARTIES**  
Quatorzième session  
Poznan, 1<sup>er</sup>-12 décembre 2008

**Point 11 a) de l'ordre du jour**  
**Conclusion des travaux de la session**  
**Adoption du rapport de la quatorzième session**  
**de la Conférence des Parties**

**Projet de rapport de la quatorzième session de la Conférence des Parties**

Rapporteur: M<sup>me</sup> Karen Nicole Smith (Barbade)

**Première partie: Délibérations**

**TABLE DES MATIÈRES**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Points 1 et 2 a) de l'ordre du jour.....	1	4
A. Déclaration du Président de la treizième session de la Conférence des Parties .....	2	4
B. Élection du Président de la quatorzième session de la Conférence des Parties .....	3	4
C. Déclarations des chefs de gouvernement .....	4	3
D. Allocution de bienvenue et autres déclarations.....	5 – 6	4
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	7 – 22	5
A. Adoption du règlement intérieur .....	7 – 8	5
B. Adoption de l'ordre du jour .....	9 – 11	5

**TABLE DES MATIÈRES** (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
C. Élection des membres du Bureau autres que le Président .....	12	7
D. Admission d'organisations en qualité d'observateurs .....	13 – 14	7
E. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires .....	15 – 22	8
F. Date et lieu des sessions futures .....		9
G. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs .....		9
III. RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DÉCISIONS ET CONCLUSIONS QUI EN DÉCOULENT (Point 3 de l'ordre du jour) .....		9
IV. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE L' ACTION CONCERTÉE À LONG TERME AU TITRE DE LA CONVENTION (Point 4 de l'ordre du jour) .....	23	9
V. EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION (Point 5 de l'ordre du jour) .....		10
VI. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES CHIFFRÉS DU KAZAKHSTAN POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2008 à 2012 (Point 6 de l'ordre du jour) .....		10
VII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES (Point 7 de l'ordre du jour) .....		10
VIII. RÉUNION DE HAUT NIVEAU (Point 8 de l'ordre du jour) .....	24 – 26	10
A. Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement .....	25	10
B. Déclarations de représentants de l'Organisation des Nations Unies .....	26	10
C. Déclarations de ministres et des autres chefs de délégation .....		10
IX. DÉCLARATIONS DES ORGANISATIONS ADMISES EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS (Point 9 de l'ordre du jour) .....		10
X. QUESTIONS DIVERSES (Point 10 de l'ordre du jour) .....		11

**TABLE DES MATIÈRES** (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
XI. CONCLUSION DES TRAVAUX DE LA SESSION (Point 11 de l'ordre du jour).....		11

Annexes

[à compléter]

**Deuxième partie: Mesures prises par la Conférence des Parties  
à sa quatorzième session**

[à compléter]

## **I. Ouverture de la session**

(Points 1 et 2 a) de l'ordre du jour

1. La quatorzième session de la Conférence des Parties, tenue en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention<sup>1</sup>, a été ouverte dans les locaux de la Foire internationale de Poznan (Pologne), le 1<sup>er</sup> décembre 2008, par M. Rachmat Witoelar (Indonésie), Président de la treizième session de la Conférence des Parties.

### **A. Déclaration du Président de la treizième session de la Conférence des Parties**

2. Dans sa déclaration, le Président sortant, M. Witoelar, a remercié tous les participants pour l'aide qu'ils lui avaient apportée tout au long de l'année écoulée<sup>2</sup>.

### **B. Élection du Président de la quatorzième session de la Conférence des Parties**

(Point 2 a) de l'ordre du jour

3. À sa 1<sup>re</sup> séance<sup>3</sup>, le 1<sup>er</sup> décembre, la Conférence des Parties a, sur proposition du Président sortant, élu par acclamation M. Maciej Nowicki, Ministre de l'environnement de la Pologne, à sa présidence. Le Président sortant a félicité M. Nowicki pour son élection et lui a souhaité de conduire avec succès les travaux de la quatorzième session de la Conférence des Parties.

### **C. Déclarations des chefs de gouvernement**

4. Des déclarations ont été faites par le Premier Ministre de la Pologne, M. Donald Tusk, et par le Premier Ministre du Danemark, M. Anders Fogh Rasmussen<sup>4</sup>.

### **D. Allocution de bienvenue et autres déclarations**

5. D'autres déclarations ont été faites par le Président nouvellement élu de la quatorzième session de la Conférence des Parties; par le Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, M. Rajendra Pachauri; et par le Secrétaire exécutif de la Convention, M. Yvo de Boer. Le maire de Poznan, M. Ryszard Grobelny, a prononcé une allocution de bienvenue.

---

<sup>1</sup> La quatorzième session de la Conférence des Parties s'est tenue en même temps que la quatrième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), dont les délibérations font l'objet d'un rapport distinct. Les délibérations des séances communes tenues dans le cadre de la réunion de haut niveau sont reflétées dans les rapports des deux organes.

<sup>2</sup> Les enregistrements vidéo complets des séances plénières peuvent être consultés à l'adresse <http://copportal1.man.poznan.pl/>. Les transcriptions de certaines déclarations, notamment celles des chefs d'État ou de gouvernement, sont aussi disponibles sur le site Web de la Convention [http://unfccc.int/meetings/cop\\_14/statements/items/4662.php](http://unfccc.int/meetings/cop_14/statements/items/4662.php).

<sup>3</sup> Les séances de la Conférence des Parties mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

<sup>4</sup> Les déclarations faites à l'ouverture de la Conférence des Parties s'appliquaient en règle générale à l'ensemble des travaux de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

6. D'autres déclarations générales ont été faites par les représentants d'Antigua-et-Barbuda (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Australie (au nom du Groupe composite)<sup>5</sup>, de la France (au nom de la Communauté européenne et de ses États membres)<sup>6</sup>, de la Grenade (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), des Maldives (au nom des pays les moins avancés), de la Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement) et de l'Algérie (au nom du Groupe des États d'Afrique).

## **II. Questions d'organisation**

(Point 2 de l'ordre du jour)

### **A. Adoption du règlement intérieur**

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

7. À la 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> décembre, le Président a rappelé que son prédécesseur avait annoncé qu'il informerait la Conférence des Parties de tout fait nouveau qui pourrait survenir au sujet de l'adoption du règlement intérieur.

8. Comme aucun consensus n'était encore intervenu à ce sujet, la Conférence des Parties a, sur proposition du Président, décidé que, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur publié sous la cote FCCC/CP/1996/2 continuerait de s'appliquer, à l'exception du projet d'article 42. Le Président a annoncé qu'il rendrait compte à la Conférence des Parties de tout fait nouveau qui pourrait survenir au sujet de cette question.

### **B. Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

9. Pour l'examen de cette question à sa 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> décembre, la Conférence des Parties était saisie des documents FCCC/CP/2008/1 et Add.1, contenant l'ordre du jour provisoire annoté ainsi que l'ordre du jour provisoire supplémentaire. L'ordre du jour provisoire a été établi en accord avec le Président de la treizième session de la Conférence des Parties et en tenant compte des vues exprimées par les Parties à la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et par les membres du Bureau de la Conférence des Parties. L'ordre du jour provisoire supplémentaire a été publié en réponse à une demande du Kazakhstan d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour intitulé «Renseignements concernant les engagements volontaires chiffrés du Kazakhstan pour la période allant de 2008 à 2012». Ce point, dont l'ajout a été demandé après la publication de l'ordre du jour provisoire, a été inscrit à l'ordre du jour conformément à l'article 12 du projet de règlement intérieur appliqué après approbation du Président de la treizième session de la Conférence des Parties.

10. Le Président a rappelé que, comme la Conférence des Parties le lui avait demandé à sa treizième session<sup>7</sup>, le Secrétaire exécutif avait présenté un rapport à la vingt-huitième session du SBI concernant les moyens de traiter le point de l'ordre du jour intitulé «Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats». Lors de cette session, le SBI avait pris note des propositions présentées par le Secrétaire exécutif et recommandé que la Conférence des Parties reporte à sa seizième session l'examen de ce point, conformément à l'article 13 du projet de règlement intérieur appliqué, moment où elle souhaiterait peut-être se prononcer sur la façon de

---

<sup>5</sup> Le représentant de l'Australie a indiqué que sa déclaration concernant la CMP valaient pour les membres du Groupe composite qui sont Parties au Protocole de Kyoto.

<sup>6</sup> La position exprimée dans cette déclaration a été appuyée par l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

<sup>7</sup> FCCC/CP/2007/6, par. 23.

procéder si des faits nouveaux survenaient<sup>8</sup>. Sur proposition du Président et suivant la recommandation du SBI, la Conférence des Parties a décidé de reporter l'examen de ce point à sa seizième session.

11. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
  - a) Élection du Président de la quatorzième session de la Conférence;
  - b) Adoption du règlement intérieur;
  - c) Adoption de l'ordre du jour;
  - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
  - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs;
  - f) Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires;
  - g) Date et lieu des sessions futures;
  - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent:
  - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
  - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.
5. Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention:
  - a) Mécanisme financier de la Convention;
  - b) Communications nationales:
    - i) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
    - ii) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
  - c) Mise au point et transfert de technologies;
  - d) Renforcement des capacités au titre de la Convention;
  - e) Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention:

---

<sup>8</sup> FCCC/SBI/2008/8, par. 119.

- i) Mise en œuvre du Programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10);
  - ii) Questions relatives aux pays les moins avancés;
  - f) Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.
6. Renseignements concernant les engagements volontaires chiffrés du Kazakhstan pour la période allant de 2008 à 2012.
7. Questions administratives, financières et institutionnelles:
- a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2006-2007;
  - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009.
8. Réunion de haut niveau.
9. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
10. Questions diverses.
11. Conclusion des travaux de la session:
- a) Adoption du rapport de la quatorzième session de la Conférence des Parties;
  - b) Clôture de la session.

[à compléter]

### **C. Élection des membres du Bureau autres que le Président**

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

12. À la 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> décembre, le Président a fait savoir à la Conférence des Parties que M<sup>me</sup> Karen Nicole Smith (Barbade) avait entrepris des consultations au sujet de cette question lors de la vingt-huitième session des organes subsidiaires. Les groupes régionaux n'avaient cependant pas encore tous proposé de candidatures. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé de surseoir à l'élection du Bureau en attendant que le processus de désignation de tous les candidats ait été mené à bonne fin. M<sup>me</sup> Smith a été invitée à poursuivre les consultations pendant la session.

[à compléter]

### **D. Admission d'organisations en qualité d'observateurs**

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

13. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> décembre, la Conférence a examiné une note du secrétariat sur la question de l'admission d'organisations en qualité d'observateurs (FCCC/CP/2008/3), dans laquelle étaient mentionnées huit organisations intergouvernementales et 106 organisations non gouvernementales qui avaient demandé le statut d'observateur. En vertu du paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention et

suivant la recommandation du Bureau de la Conférence des Parties, qui avait examiné la liste des organisations candidates, la Conférence a décidé d'admettre ces organisations en qualité d'observateurs<sup>9</sup>.

14. Soulignant l'importance de la participation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales au processus découlant de la Convention, le Président a salué les organisations qui venaient d'être admises à la quatorzième session de la Conférence des Parties et les a invitées à participer activement à ses travaux.

**E. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires**  
(Point 2 f) de l'ordre du jour)

15. Lorsqu'il a présenté cette question à la 1<sup>re</sup> séance, le 1<sup>er</sup> décembre, le Président a appelé l'attention de la Conférence des Parties sur l'ordre du jour provisoire annoté publié sous la cote FCCC/CP/2008/1. Il a fait observer que les organes subsidiaires se réuniraient dans le but d'élaborer, avant la clôture de leur session le 10 décembre, des projets de décision et de conclusions à l'intention de la Conférence.

16. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé de renvoyer les points ci-après aux organes subsidiaires pour qu'ils les examinent et lui soumettent des projets de décision ou de conclusions appropriés:

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Point 5 a) Mécanisme financier de la Convention

Point 5 b) i) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention

Point 5 b) ii) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Point 5 c) Mise au point et transfert de technologies

Point 5 d) Renforcement des capacités au titre de la Convention

Point 5 e) i) Mise en œuvre du Programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)

Point 5 e) ii) Questions relatives aux pays les moins avancés

Point 7 a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2006-2007

Point 7 b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Point 5 c) Mise au point et transfert de technologies

Point 5 e) i) Mise en œuvre du Programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)

17. Il a été rappelé aux délégations que le SBI et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique se pencheraient sur différents aspects des points 5 c) et 5 e) i).

---

<sup>9</sup> L'une des organisations a été admise uniquement à la quatorzième session de la Conférence des Parties.



18. S'agissant du point 4 de l'ordre du jour, intitulé «Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention», le Président a proposé que la Conférence des Parties demande au Président du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention, M. Luiz Figueiredo Machado, de consulter les délégations de manière informelle sur la teneur d'une décision de la Conférence des Parties et de lui faire part du résultat de ces consultations le 11 décembre 2008 au plus tard.
19. Le Président a proposé que la Conférence des Parties élise les nouveaux Président et Vice-Président du Groupe de travail à la dernière séance plénière, le 12 décembre, ce qui permettrait au Président sortant de rendre compte des travaux du Groupe de travail au début de la réunion de haut niveau, le 11 décembre.
20. S'agissant du point 6 de l'ordre du jour, intitulé «Renseignements concernant les engagements volontaires chiffrés du Kazakhstan pour la période allant de 2008 à 2012», le Président a proposé de tenir des consultations informelles sur la question et de rendre compte à la Conférence des Parties du résultat de ses consultations.
21. Concernant le point 8 de l'ordre du jour, intitulé «Réunion de haut niveau», le Président a rappelé que les dates des 11 et 12 décembre avaient été retenues pour la réunion. Celle-ci serait convoquée étant entendu qu'il y aurait une liste d'orateurs unique et que chacune des Parties, y compris les Parties à la Convention qui étaient également parties au Protocole de Kyoto, ne prendrait la parole qu'une seule fois. Aucune décision ne serait prise lors des séances communes. Le Président, appuyé par le Bureau de la Conférence des Parties, a proposé de limiter à trois minutes la durée de chaque intervention lors de la réunion de haut niveau.
22. La Conférence des Parties a décidé de procéder comme proposé par le Président.

#### **F. Date et lieu des sessions futures**

(Point 2 g) de l'ordre du jour

[à compléter]

#### **G. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs**

(Point 2 h) de l'ordre du jour

[à compléter]

### **III. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent**

(Point 3 de l'ordre du jour)

[à compléter]

### **IV. Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention**

(Point 4 de l'ordre du jour)

23. Le Président du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention a rendu compte des travaux du Groupe en 2008 et présenté le programme de travail pour 2009 au début de la réunion de haut niveau, le 11 décembre.

[à compléter]

## **V. Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention**

(Point 5 de l'ordre du jour)

[à compléter]

## **VI. Renseignements concernant les engagements volontaires chiffrés du Kazakhstan pour la période allant de 2008 à 2012**

(Point 6 de l'ordre du jour)

[à compléter]

## **VII. Questions administratives, financières et institutionnelles**

(Point 7 de l'ordre du jour)

[à compléter]

## **VIII. Réunion de haut niveau**

(Point 8 de l'ordre du jour)

24. La réunion de haut niveau commune à la quatorzième session de la Conférence des Parties et à la quatrième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) a été ouverte par le Président de la Conférence des Parties à la 2<sup>e</sup> séance de la Conférence des Parties et par le Président à la 4<sup>e</sup> séance de la CMP, le 11 décembre.

### **A. Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement**

25. Durant la réunion de haut niveau, des déclarations ont été faites par les personnalités suivantes:

Président de la Pologne	M. Lech Kaczyński
Président du Guyana	M. Bharrat Jagdeo
Premier Ministre de Tuvalu	M. Apisai Ielemia
Premier Ministre de la Suède	M. Fredrik Reinfeldt

### **B. Déclarations de représentants de l'Organisation des Nations Unies**

26. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. BAN Ki-moon, a fait une déclaration durant la réunion de haut niveau. Le Secrétaire exécutif de la Convention, M. Yvo de Boer, a fait aussi une déclaration.

### **C. Déclarations de ministres et des autres chefs de délégation**

[à compléter]

## **IX. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs**

(Point 9 de l'ordre du jour)

[à compléter]

**X. Questions diverses**  
(Point 10 de l'ordre du jour)

[à compléter]

**XI. Conclusion des travaux de la session**  
(Point 11 de l'ordre du jour)

[à compléter]

Annexes

[à compléter]

-----